

COMMUNE D'IXELLES
7è Direction URBANISME
Monsieur J.-F. VAES
Chaussé d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/PU/12224 (Corr : F. LETENRE)
N/réf. : AVL/CC/XL2.273/s.345
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Rue de l'Aqueduc, 94-96. Placement de deux enseignes et d'une tente solaire. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 05/03 sous référence, réceptionnée le 11/03/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 31/03/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La Commission regrette de constater la surabondance d'annonces projetées pour ce commerce ainsi que la hauteur à laquelle est prévue l'enseigne lumineuse perpendiculaire. Elle rappelle que le commerce concerné se situe dans la zone de protection de la maison Sander Pierron (classée comme monument), située au 157 de la même rue et que cette surenchère de dispositifs entravera regrettablement les perspectives visuelles vers le bien classé.

La Commission demande dès lors aux auteurs de projet de limiter autant que possible le nombre et les dimensions des dispositifs et de faire preuve d'un maximum de sobriété en les harmonisant entre eux (logo, gamme de couleurs, typographie). Dans ce sens, elle demande de renoncer à l'enseigne perpendiculaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

P. PUTTEMANS
Président f. f.

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.